



**PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL, PHASE 3  
(PASDeR 3)**

**Termes de référence**

**RECRUTEMENT D'UN CABINET SPECIALISE EN MAITRISE D'OUVRAGE  
COMMUNAL/COMMUNAUTAIRE ET EN GENIE RURAL/CIVIL POUR ASSISTER LE  
CONSORTIUM SWISSCONTACT-LARES ET LES ORGANISATIONS SOCIO-  
PROFESSIONNELLES AGRICOLES ET PASTORALES DE L'ALIBORI, DE L'ATACORA, DU  
BORGOU ET DE LA DONGA DANS L'IDENTIFICATION, L'ÉTUDE, LE SUIVI ET  
L'ASSURANCE-QUALITE DANS LES PROCESSUS DE REALISATION DES  
INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENTS AGRICOLES ET AGROPASTORALES**

**Durée du mandat: Toute la phase du programme**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE  
Direction du développement et de la coopération DDC  
Domaine Coopération Sud CS  
Division Afrique de l'Ouest DAO  
**Bureau de la coopération suisse au Bénin BuCo**

## Contexte et justification

---

Le Programme d'Appui au Secteur du Développement Rural (PASDeR) est l'un des cinq programmes du domaine stratégique « Développement Économique Rural - DER » de la Coopération Suisse au Bénin. Son objectif de développement est d'amener, d'ici à l'horizon 2027, les exploitations familiales agricoles, pastorales et d'artisans à contribuer durablement au développement socio-économique, en vue de la réduction de la pauvreté dans sa zone d'intervention. Pour y arriver, le PASDeR vise à « contribuer à l'accroissement durable de la productivité des exploitations familiales agricoles et pastorales par la promotion d'au-moins quatre filières agro-alimentaires ».

Depuis le démarrage en 2012, le programme est mis en œuvre dans les départements du Borgou et de l'Alibori avec une deuxième phase démarrée en Octobre 2015 et en cours d'achèvement. La première phase qui s'est achevée en septembre 2015 est intervenue dans quatre communes à savoir : N'Dali, Gogounou, Banikoara et Kalalé. La deuxième phase a connu une extension sur 6 nouvelles communes (Kandi, Ségbana, Bembéréké, Sinendé, Péréré et Nikki) portant ainsi le nombre de commune d'intervention à 10.

La mise en œuvre de ces deux phases du programme a donné des résultats globalement satisfaisants. En effet, les conclusions de l'évaluation de la phase en cours d'achèvement du PASDeR ont permis de relever d'importants acquis à capitaliser notamment : (i) l'amélioration de la gouvernance au sein des OSP (outils de gestion, transparence, respect des textes, etc.) ; (ii) une tendance croissante du membership et de la capacité de mobilisation des ressources propres ; (iii) l'augmentation du nombre de membres des OSP ; (iv) l'appropriation des outils d'intégration du genre par les OSP ; (v) l'accès plus accru des femmes membres des OSP aux facteurs de production (Appui-conseils, financement FCDA, intrants agricoles ; et (vi) l'accroissement de la productivité des activités spécifiques des femmes membres des OSP et de leurs revenus ; (vii) l'élaboration et la mise en œuvre des plans stratégiques des OSP ; etc.

La décision d'extension spatiale du Programme d'Appui au Secteur du Développement Rural (PASDeR) dans les 27 communes des départements du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga s'inscrit dans : (i) une « approche plus économique et créatrice d'emplois, notamment au profit des jeunes et des femmes » ; (ii) la pérennité et la durabilité des résultats obtenus des phases précédentes ; (iii) le renforcement de l'autonomie des OSP ; (iv) la recherche de modèles d'affaires pouvant faciliter l'accès au marché dans un contexte de territorialisation de la coordination des actions d'appui du secteur agricole par la mise en place des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) et de l'accompagnement conséquent des Directions Départementales de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (DDAEP) en termes de veille du respect des normes de qualité requise sur ces marchés ; etc. Elle fait aussi appel à la prise en compte des priorités de développement de nouveaux acteurs que sont les OSP des 17 nouvelles communes, les OSP des deux nouveaux départements, l'Association des Communes de l'Atacora et de la Donga (ACAD), etc. Dans cette perspective, il est prévu la poursuite de la réalisation d'infrastructures et d'aménagements agricoles et pastoraux structurants répondant aux besoins des acteurs et aux normes de qualité exigées en la matière.

A cet effet, le présent appel d'offre restreint est lancé pour sélectionner un cabinet spécialisé en maîtrise d'ouvrage communal/communautaire et en génie rural/civil qui sera chargé d'assister le Consortium Swisscontact-LARES et les OSP de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou et de la Donga dans l'identification, l'étude, le suivi et l'assurance-qualité dans les processus de réalisation des infrastructures et aménagements agricoles et agropastorales.

## Objectifs de la mission

---

L'objectif général assigné au cabinet consistera à apporter une assistance technique au Consortium Swisscontact-LARES et aux OSP en matière de maîtrise d'ouvrage communautaire/communal, d'appui à l'identification, l'étude technique de faisabilité, le suivi et l'assurance-qualité de la réalisation, la gestion et l'entretien des infrastructures et aménagements agricoles et agropastorales dans le cadre du PASDeR-3.

De façon spécifique, *et en synergie étroite avec l'Expert mission courte durée sur la thématique*, il s'agira de :

- modérer le processus d'identification et de priorisation participative des infrastructures et aménagements agricoles/agropastorales structurants à réaliser dans le cadre du PASDeR-3 ;
- renforcer les capacités des acteurs du programme (OSP, ATDA, Communes, Equipe du programme, etc.) sur les procédures de passation des marchés publics ;
- l'élaboration des projets structurants et innovants ;
- faire le suivi des réalisations dans le cadre du FADeC Agriculture en collaboration avec le MAEP ;
- accompagner les acteurs du programme à réaliser systématiquement l'archivage numérisé de la documentation afin de sauvegarder la mémoire de tous les processus de réalisation d'infrastructures ;
- organiser les études préalables de faisabilité technique en vue de l'exécution des infrastructures et aménagements agricoles et agropastorales à réaliser dans le cadre du PASDeR-3 ;
- appuyer le consortium et les acteurs à disposer de devis référentiels par catégorie d'infrastructures,
- élaborer le manuel de formation des acteurs du programme (OSP, ATDA, Communes) sur les procédures de passation des marchés publics ;
- former les acteurs du programme (OSP, ATDA, Communes) sur les procédures de passation des marchés publics ;
- veiller à réaliser l'étude géotechnique pour déterminer les caractéristiques physiques du sol de fondation de certaines infrastructures dont la réalisation le requiert ;
- appuyer le consortium et les acteurs dans l'élaboration, la validation et le lancement des DAO en vue de recruter les prestataires pour la réalisation des infrastructures et aménagements ;
- organiser le suivi et l'assurance-qualité de l'exécution des travaux sur le terrain ;
- appuyer le Consortium et les acteurs (OSP, ATDA, Communes) dans le processus de suivi des travaux, de réceptions, de mise en exploitation, de gestion et d'entretien des infrastructures et aménagements réalisés dans une logique de pérennité ;
- participer au monitoring du projet et la synergie d'actions avec les autres acteurs.
- 

## Résultats attendus de la mission

---

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

- les infrastructures et aménagements agricoles et agropastorales structurants à réaliser dans le cadre du PASDeR-3 sont identifiés et priorisés ;
- les capacités des acteurs du programme (OSP, ATDA, Communes, Equipe du programme, etc.) sont renforcées sur les procédures de passation des marchés publics ;
- Les OSP, les collectivités décentralisées ainsi que les intercommunalités sont accompagnées dans l'élaboration des projets structurants et innovants
- Les acteurs du programme réalisent systématiquement l'archivage numérisé de la documentation de tout processus de réalisation d'infrastructure ;
- les études préalables de faisabilité technique en vue de la réalisation des infrastructures et aménagements agricoles et agropastorales au cours de la phase 3 du PASDeR sont exécuter ;

- les différents plans, documents techniques et DAO inhérents à chaque infrastructures, aménagements et équipements sont établis conformément aux normes exigées en la matière ;
- les devis de référentiels par catégorie d'infrastructures sont disponibles grâce à l'appui du cabinet ;
- l'étude du sol est réalisée pour les infrastructures qui l'exigent ;
- le Consortium et les acteurs (OSP, ATDA, Communes) sont appuyés dans l'élaboration, la validation et le lancement des DAO, dans les procédures de passation de marchés et de contractualisation des prestataires ;
- le suivi d'exécution/contrôle de la conformité et de la qualité des travaux sur le terrain est organisé ;
- le Consortium et les acteurs (OSP, ATDA, Communes) sont appuyés dans le processus de suivi des travaux, de réceptions, de mise en exploitation, de gestion et d'entretien des infrastructures et aménagements réalisés ;
- un appui au monitoring du projet et la synergie d'actions avec les autres acteurs est assuré.

## **Livrables attendus de la mission**

---

A l'issue de la mission, le cabinet a transmis au Consortium Swisscontact-LARES :

- la liste des infrastructures et aménagements agricoles et agropastorales structurants à réaliser dans le cadre du PASDeR-3 identifiés et priorisés ;
- le manuel et le rapport de formation des acteurs sur les procédures de passation des marchés publics ;
- les rapports des études préalables de faisabilité technique en vue de la réalisation des infrastructures et aménagements agricoles et agropastorales au cours de la phase 3 du PASDeR ;
- le manuel de formation des OSP/OIP et des agents des Colectivités Locales est rendu disponible et la formation est faite sur le montage des projets d'infrastructures structurantes et innovantes ;
- les différents plans, documents techniques et DAO inhérents à chaque infrastructures, aménagements et équipements établis conformément aux normes exigées en la matière ;
- les différents DAO, les PV de passation de marchés ;
- les différents rapports des missions de suivi d'exécution/contrôle de la conformité et de la qualité des travaux sur le terrain ;
- les différents PV de réceptions, de mise en exploitation, de gestion et d'entretien des infrastructures et aménagements.

## **Conditions de participation**

---

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à tout cabinet spécialisé en maîtrise d'ouvrage communautaire/communal et en génie civil/rural remplissant les conditions ci-après :

- Etre un cabinet régulièrement installé en République du Bénin ;
- N'avoir jamais eu d'antécédent avec l'Administration (résiliation, abandon, régie, mise en demeure, préavis, etc.) ;
- Etre à jour vis-à-vis de l'Administration Fiscale et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

## **Rôles et étapes à effectuer par le consultant/cabinet**

---

La méthodologie est laissée à la discrétion du consultant/cabinet. L'offre doit détailler la méthodologie. Toutefois, elle devra intégrer les méthodes et outils classiques de collecte d'information, et prendre en compte les départements du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora, et de la Donga, soit 27 communes.

Il aura pour tâches essentielles :

- Participer à une séance de cadrage avec le Consortium Swisscontact-LARES, les ATDA, les Mairies et les OSP ;
- Identifier et prioriser les infrastructures et aménagements agricoles et agropastorales structurants à réaliser dans le cadre du PASDeR-3 ;
- Elaborer le manuel de formation des acteurs du programme (OSP, ATDA, Communes) sur les procédures de passation des marchés publics et les avis à manifestations d'intérêts sur les infrastructures structurantes et innovantes ;
- Former les acteurs du programme (OSP, ATDA, Communes) sur les procédures de passation des marchés publics ;
- Faire le suivi des études préalables de faisabilité technique en vue de la réalisation des infrastructures et aménagements agricoles et agropastorales au cours de la phase 3 du PASDeR ;
- Accompagner la réalisation des différents plans, documents techniques et DAO inhérents à chaque infrastructures, aménagements et équipements conformément aux normes exigées en la matière ;
- Appuyer le Consortium et les acteurs (OSP, ATDA, Communes) dans l'élaboration, la validation et le lancement des DAO, de passation de marchés et de contractualisation des prestataires ;
- Assurer le suivi d'exécution/contrôle de la conformité et de la qualité des travaux sur le terrain ;
- Appuyer le Consortium et les acteurs (OSP, ATDA, Communes) dans le processus de suivi des travaux, de réceptions, de mise en exploitation, de gestion et d'entretien des infrastructures et aménagements réalisés.
- Produire les livrables et autres documents nécessaires.

Tous les ateliers doivent être budgétisés dans l'offre.

Le travail doit être fait en étroite collaboration avec l'équipe des OSP, du Consortium Swisscontact-LARES, l'Expert mission courte durée sur la thématique et tout autre expert en lien avec la thématique.

Le Cabinet a pour mission d'obtenir des candidats qualifiés répondant aux critères exigés par les TDR tout en respectant les principes d'indépendance, d'intégrité et de confidentialité. Sur cette base, il utilisera la méthodologie appropriée pour conduire la mission.

Par ailleurs,

- Le Cabinet travaillera sous la supervision directe du Consortium Swisscontact-LARES ;
- Il devra, dès la signature du contrat, proposer un plan de travail approprié sur la phase et décliné chaque année en français qui sera examiné et validé par le Consortium Swisscontact-LARES ;
- Il devra tenir compte des recommandations et observations du Consortium Swisscontact-LARES pour finaliser la méthodologie et le plan de travail. Il devra informer le Consortium Swisscontact-LARES des résultats atteints à chaque étape du processus et tenir compte de ses commentaires ;
- Tous les membres de l'équipe du Cabinet sont astreints aux obligations d'information de tout conflit d'intérêt dans le cadre de la présente mission.

## **Profil du Consultant/Cabinet et description de tâches**

<b>Consultants</b>	<b>Rôles</b>	<b>Qualifications requises</b>
Chef de mission	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable de la planification et de l'exécution globale de la mission et gestion de l'équipe ;</li> <li>• Elaboration d'une méthodologie d'examen dans le rapport initial ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une formation de niveau universitaire ou un Master de niveau minimum (BAC+5) en Génie Civil ou Génie Rural, BTP, Hydraulique (générale, agricole, agropastorale) ;</li> </ul>

Consultants	Rôles	Qualifications requises
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diriger lors des travaux sur le terrain et des entretiens avec les parties prenantes ;</li> <li>• Briefing et débriefing ;</li> <li>• Rédaction, consultation et finalisation des différents livrables attendus de la mission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir 10 ans d'expérience pertinentes dans la réalisation des infrastructures, aménagements et équipements agricoles et agropastorales ;</li> <li>• Disposer d'une expérience avérée dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage communal/communautaire ;</li> <li>• Disposer d'expériences et de compétences requises en passation des marchés publics ;</li> <li>• Disposer d'expériences et de compétences requises en renforcement de capacités ;</li> <li>• Avoir une expérience avérée dans l'accompagnement des OSP et des producteurs à la base ;</li> <li>• Avoir une bonne connaissance de la région septentrionale du Bénin (Borgou, Donga, Atacora et Alibori)</li> <li>• Avoir des connaissances et/ou expériences en développement local et décentralisation ;</li> <li>• Avoir des expériences en tant que chef de mission</li> <li>• Avoir de solides compétences en rédaction de rapports</li> <li>• Excellente maîtrise du français (écrit et oral) ;</li> </ul>
Le ou les consultant(s) associé (s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la revue documentaire ;</li> <li>• Contribuer à l'analyse du contexte ;</li> <li>• Participer aux différentes étapes du processus (briefing, entretiens / mission sur le terrain, débriefing) ;</li> <li>• Contribuer à la rédaction des différents livrables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une formation de niveau universitaire ou un Master de niveau minimum (BAC+5) en Passation des Marchés Publics ou en Maîtrise d'Ouvrage Communautaire/Communal ;</li> <li>• Avoir 10 ans d'expérience pertinentes dans le domaine de passation des marchés publics ;</li> <li>• Avoir 05 ans d'expérience pertinentes dans la passation des marchés de réalisation des infrastructures, aménagements et équipements agricoles et agropastorales ;</li> <li>• Disposer d'expériences et de compétences requises en renforcement de capacités ;</li> <li>• Avoir une expérience avérée dans l'accompagnement des OSP et des producteurs à la base, des collectivités locales, etc ;</li> <li>• Avoir une bonne connaissance de la région septentrionale du Bénin (Borgou, Donga, Atacora et Alibori)</li> <li>• Avoir des connaissances et/ou expériences en développement local et décentralisation ;</li> <li>• Avoir des expériences en tant que chef de mission</li> <li>• Avoir de solides compétences en rédaction de rapports</li> <li>• Excellente maîtrise du français (écrit et oral).</li> </ul>

## Rapports

---

Les documents ci-après seront produits en version imprimée et électronique et à transmettre **exclusivement** à Swisscontact, Chef de file du Consortium Swisscontact-LARES. Il s'agit de :

- Un rapport de démarrage avec la méthodologie de l'étude à approuver par le Consortium au moment du briefing ;
- Un rapport d'identification et de priorisation des infrastructures et aménagements agricoles et agropastorales structurants à réaliser dans le cadre du PASDeR-3 ;
- Le manuel de formation des acteurs du programme (OSP, ATDA, Communes) sur les procédures de passation des marchés publics ;
- Les rapports de formation les acteurs du programme (OSP, ATDA, Communes) sur les procédures de passation des marchés publics ;
- les rapports des études préalables de faisabilité technique en vue de la réalisation des infrastructures et aménagements agricoles et agropastorales au cours de la phase 3 du PASDeR ;
- Différents autres rapports contenant plans, documents techniques et DAO inhérents à chaque infrastructures, aménagements et équipements conformément aux normes exigées en la matière ;
- Les rapports de suivi d'exécution/contrôle de la conformité et de la qualité des travaux sur le terrain ;
- Les rapports de suivi des travaux, de réceptions, de mise en exploitation, de gestion et d'entretien des infrastructures et aménagements réalisés.
- Tous les rapports et documents sont présentés en version électronique (1USB) et en version papier en 3 exemplaires. Le rapport doit être rédigé en langue française (Calibri 11).
- Un rapport final de la mission auquel sera joint le décompte financier final.

## Durée et Ressources prévues

La prestation (y compris préparation et rédaction) s'étendra sur la phase du programme (2020-2024). Le cabinet, devra fournir un planning détaillé de mise en œuvre de la mission avec une répartition claire du nombre de jours, en tenant compte du calendrier suivant.

Etapes	Deadline	Responsabilité
Appel à candidature	04 novembre 2020	Consortium
Dépôt des offres	26 novembre 2020	Cabinet-s
Adjudication provisoire	27 novembre 2020	Consortium
Adjudication définitive	30 novembre 2020	Consortium
Signature contrat et étude documentaire	2 Décembre 2020	Cabinet-s/Consortium
Briefing à Swisscontact	2 Décembre 2020	Swisscontact
Exécution de la mission	Toute la phase	Cabinet-s
Suivi de la mission	Par trimsetre	Cabinet-s
Rapport de chaque mission/intervention	Par infratsructure	Cabinet-s
Feedbacks sur les rapports	1 semaines après le dépôt	Consortium
Rapport final	Fin de chaque mission et fin du PASDeR3	Cabinet-s

## Offre technique et financière

Sur la base de ces termes de référence, une offre est attendue **d'ici le 26 novembre 2020 à Swisscontact Cotonou ou au Bureau du LARES à Parakou**. Les cabinets doivent soumettre leurs propositions en version hard ( papier). La proposition technique et la proposition financière seront distinguées comme telles **«une**

**Offre technique » et une « Offre financière » en trois exemplaires chacune dont l'originale et dans deux enveloppes séparées portant la mention « Dossier de soumission relatif au recrutement d'un Cabinet spécialisé en maîtrise d'ouvrage communal/communautaire et en génie rural/civil pour assister le Consortium Swisscontact-LARES et les organisations socio-professionnelles agricoles et pastorales de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou et de la Donga dans l'identification, l'étude, le suivi et l'assurance-qualité dans les processus de réalisation des infrastructures et aménagements agricoles et agropastorales »**

L'offre devra comprendre :

- 1) une **proposition technique** de 20 pages maximum (sans les annexes) comportant :
  - La compréhension du mandat ;
  - L'approche méthodologique proposée ;
  - Le planning d'exécution du mandat (chronogramme) ;
  - Le profil des Consultant-e-s (Curriculum Vitae en annexe) et leur disponibilité durant la période ;
  - La liste des missions similaires effectuées (surlignée en couleur ou en gras dans le CV avec référence (attestations de bonne fin d'exécution) en annexe.
- 2) une **proposition financière** comportant les honoraires du Cabinet ainsi que toute la logistique nécessaire au bon déroulement de ladite mission. Toutes les autres dépenses inhérentes à la mission seront intégrées au budget. Elles pourront être directement gérées par le commanditaire.

L'offre financière sera constituée des pièces ci-après :

- une lettre de soumission du Cabinet datée et signée adressée au Chef de file du Consortium Swisscontact-LARES, et portant l'adresse complète du Cabinet ;
- Un cadre de devis de coût unitaire ;
- Un cadre de devis estimatif rempli en franc CFA en chiffres en lettres ;
- Une copie légalisée de l'immatriculation IFU du Cabinet.

L'offre financière peut être présentée suivant le canevas annexé.

**La sélection et la contractualisation prendront fin le 2 Décembre 2020.**

Le financement ainsi que le suivi-administratif et financier de ce mandat est de la **responsabilité exclusive du Bureau de Swisscontact Bénin, chef de file du Consortium Swisscontact-LARES. Le mandataire ne répond qu'envers celle-ci.**

Por toutes informations supplémentaires appelez/écrivez à l'adresse suivante :

**Secrétariat Swisscontact BENIN**

Email: [bj\\_secretariat@swisscontact.org](mailto:bj_secretariat@swisscontact.org)

Tél. direct : +229 21 30 48 89

Avec copie à :

**M. Jacques ESSOU**

Email: [jacques.essou@swisscontact.org](mailto:jacques.essou@swisscontact.org)

Tél. direct : 00 229 95 42 02 47

**Documentation disponible en début de mission**

---

- Cahier de charge et profil de chaque poste

- Tout autre document jugé nécessaire par le Cabinet et disponible

## ANNEXES

---

### Annexe 1 : Canevas de présentation de l'offre financière

N°	DESIGNATIONS	Qté (H/J)	Coût unitaire (FCFA)	Nombre de H/J	Montant (FCFA)
1	<b>Honoraires pour la mission</b>				
1.1					
1.2					
					<i>Sous-total</i>
2	<b>Frais divers de la mission</b>				
2.1					
2.2					
2.3					
					<i>Sous total</i>
	<b>Total Hors taxe</b>				

## Annexe 2 : Evaluation des Consultants

Les propositions techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation et de la grille d'évaluation ci-après :

Critères	Sous-critères	Note requise
Compréhension de la mission		10
Approche méthodologique		25
Cohérence du Planning d'activités et d'intervention avec la méthodologie		10
Pertinence des ressources (matérielles, autres ressources humaines) proposées pour la conduite de la mission		10
Expériences générales du chef de mission	Avoir une formation de niveau universitaire ou un Master de niveau minimum (BAC+5) en Génie Civile ou Génie Rural, BTP, Hydraulique (générale, agricole, agropastorale)	05
	Avoir 10 ans d'expérience pertinentes dans la réalisation des infrastructures, aménagements et équipements agricoles et agropastorales	05
Expériences générales du Consultant Associé	Avoir une formation de niveau universitaire ou un Master de niveau minimum (BAC+5) en Passation des Marchés Publics ou en Maîtrise d'Ouvrage Communautaire/Communal	03
	Avoir 05 ans d'expérience pertinentes dans la passation des marchés de réalisation des infrastructures, aménagements et équipements agricoles et agropastorales	02
Expériences spécifiques	Disposer d'expériences et de compétences requises en renforcement de capacités	09
	Avoir une expérience avérée dans l'accompagnement des OSP et des producteurs à la base, des collectivités locales, etc.	5
	Avoir une bonne connaissance de la région septentrionale du Bénin	03
	Avoir des expériences en développement local et décentralisation	03
	Avoir des expériences en tant que chef de mission	04
	Avoir de solides compétences en rédaction de rapports Excellente maîtrise du français (écrit et oral)	06
<b>Total</b>		<b>100</b>

L'offre technique compte pour 80% tandis que celle financière compte pour 20%. Le consultant sera recruté sur la base du principe qualité/coût. Les consultants dont la note technique est inférieure à 70% seront éliminés.

La proposition financière la mieux disante (Fm) recevra un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres propositions financières seront calculés de la manière suivante :  $Sf = 100 \times Fm/F$ , Sf étant le score financier, Fm la proposition la mieux disante, et F le montant de la proposition considérée.

Les propositions seront ensuite classées en fonction de leurs scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T = 0,8 étant le poids attribué à la Proposition technique et P = 0,2 le poids accordé à la Proposition financière), selon la formule :

$$S = (St * T) + (Sf * P)$$

**L'attribution sera notifiée par écrit à l'adjudicataire. Le Cabinet retenu doit être en mesure de commencer la mission dès la signature du contrat de prestation qui consacre le début de l'exécution. La mission durera toute la phase du PASDeR**

**Le Cabinet n'a droit aux frais de mission ou moyen logistique autre que celui qu'il a proposé dans son offre et pourra être sollicité dans la limite des tâches inhérentes à sa mission.**